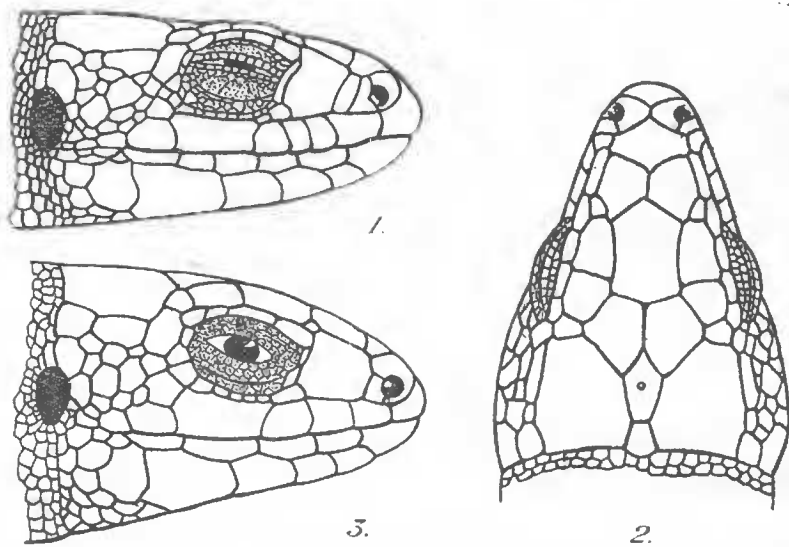


SUR UNE SÉRIE DE LÉZARDS (*LACERTA VIVIPARA* JACQ.) CAPTURÉS  
DANS LE DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME,

PAR M. F. ANGEL.

Au cours de l'été dernier, pendant un séjour à la station biologique de Besse-en-Chandesse<sup>(1)</sup>, j'eus l'occasion de recueillir un certain nombre de Reptiles et de Batraciens. Parmi ces animaux se trouvent 22 exemplaires de *Lacerta vivipara* Jacq., capturés à l'ouest et au nord-ouest de Besse dans la région des : Puy-de-Sancy, Puy-Ferrand, Pallaret, Chambourguet, Puy-



*Lacerta vivipara* Jacq.  
Têtes grossies ( $\times 4$ ).

Fig. 1. — Face latérale chez un individu montrant 2 plaques loréales.

Fig. 2. — Face supérieure.

Fig. 3. — Face latérale chez un individu ne montrant qu'une seule plaque loréale.

Serveix, ainsi que dans la grande plaine dite «des Moutons» qui relie Besse à ces hauteurs. Les animaux furent rencontrés à des altitudes variant de 1,330 mètres (Plaine des Moutons) à 1,700 mètres (pelouses montant

(1) Je tiens à remercier ici M. le Professeur MOREAU, directeur de la station biologique de Besse ainsi que M. EUSÉBIO, professeur au lycée de Clermont pour l'accueil que j'ai reçu auprès d'eux au cours de mes recherches.

au Puy-Ferrand), tantôt dans les pâturages non fauchés, assez loin de toute région boisée ou de points d'eau, tantôt au bord même des ruisselets descendant des hauteurs. Il est à noter que dans les mêmes régions et jusqu'à 1,500 mètres d'altitude, se rencontre aussi en assez grand nombre, *Rana temporaria* L.

Je donne le tableau détaillé des variations relevées (nombre extrêmes), sur ces lézards, en ce qui concerne l'écaillage et le nombre des pores fémoraux.

PROVENANCE.	PORES FÉMORAUX.		LAMELLES SOUS LE 4 <sup>e</sup> ORTEIL.	ÉCAILLES CULAIRES, SUR une série longitudinale.	ÉCAILLES autour DU CORPS.	SÉRIES DE PLAQUES ventrales transversales.	PLAQUES du COLLIER.	LORÉALE.	SEXE.
	gauche   droit	gauche   droit	médiane.	(sur un rang).					
Pentes du Cham-bourguet (1550 m.).	10 - 10	17 - 19	18	31	29	9	1	♀	
	11 - 11	16 - 17	17	32	33	7	2	♀	
	10 - 8	17 - 17	16	34	29	7	2	♀	
Pelouses montant au Puy-Ferrand (alt. 1,700 m.).	10 - 8	17 - 18	15	33	29	8	2	♀	
	10 - 9	17 - 16	16	35	26	7	2	♂	
	9 - 10	19 - 19	18	32	31	8	2	♀	
	10 - 10	16 - 16	17	32	26	8	2	♂	
	9 - 10	16 - 15	17	32	30	9	2	♀	
Plaine des Moutons (Région du Puy-Serveix, au N. du lac Pavin) (alt. 1,330 m.).	11 - 12	15 - 16	17	33	27	8	2	♂	
	11 - 11	16 - 16	16	33	29	7	2	♀	
	8 - 8	18 - 18	17	30	29	9	2	♀	
	10 - 11	19 - 19	17	31	29	8	2	♀	
	9 - 9	16 - 16	14	30	29	8	1	♀	
	10 - 11	18 - 17	16	32	30	8	1	♀	
	10 - 10	18 - 19	18	32	25	9	2	♂	
Pentes N. E. du Pallaret (alt. 1,600 m.).	9 - 9	17 - 16	16	32	26	7	2	♂	
	8 - 8	17 - 17	15	32	?	9	2	♀	
	9 - 10	16 - 15	17	30	24	7	1	♂	
Entre le Puy-Serveix et le Puy-Ferrand (alt. 1,600 m.).	9 - 10	17 - 17	17	32	26	8	1	♂	
	10 - 9	19 - 19	14	34	27	9	2	♀	
	10 - 10	17 - 18	15	31	26	7	2	♂	
	9 - 9	17 - 15	18	35	22	8	2	♂	

D'autres particularités peuvent être mentionnées :

Les granules supra-oculaires (entre les plaques sus-oculaires et les supra-ciliaires) sont présents sur 4 exemplaires sur 22 ; leur nombre varie de 1 à 3, tantôt d'un côté seulement, tantôt des deux côtés à la fois.

La plaque occipitale, sur les adultes, est toujours plus petite que la frontale.

Les plaques ventrales, en séries longitudinales, sont au nombre de 6 à 8.

On trouve 2 loréales sur 17 individus (v. fig. 1) et une seule (v. fig. 3) sur 5.

Les 22 exemplaires recueillis comportent 9 mâles et 13 femelles.

Chez les femelles dont les pattes postérieures ont été couchées en avant sur les côtés de l'animal, l'extrémité des doigts atteint le milieu du corps, ou un peu au-dessous ou un peu au-dessus ; chez les mâles, l'extrémité des plus longs doigts dépasse presque toujours le milieu du corps. Lorsque les membres antérieurs et postérieurs de l'animal sont couchés le long du corps à la rencontre les uns des autres, les extrémités des doigts ne se touchent pas ou se touchent à peine chez les femelles, tandis que chez les mâles, les orteils recouvrent largement les doigts et dans quelques cas atteignent le coude ; les membres postérieurs des mâles sont donc plus longs que ceux des femelles. Dans les jeunes individus, la tête est proportionnellement plus grosse et plus longue, la plaque occipitale plus grande que chez les adultes.

Les mâles ont moins de séries de plaques ventrales transversales que les femelles ; les pores fémoraux de celles-ci sont moins marqués que ceux des mâles.

Certaines des femelles capturées dans la seconde moitié du mois d'août portaient des embryons à différents états de développement : les uns, parfaitement constitués et sur le point de naître, d'autres dont le développement peu avancé indiquait des naissances beaucoup plus tardives dans l'arrière-saison.

#### *Coloration des animaux vivants.*

Face supérieure ; Brun plus ou moins rougeâtre, jaunâtre ou verdâtre avec une ligne vertébrale plus foncée ; celle-ci peut être continue ou être seulement marquée par des taches. Sur chaque côté du dos, se trouve une bande claire plus ou moins indiquée, bordée en dessous par une autre bande sombre qui, tantôt, est uniforme, ou tantôt peut porter des petites taches plus claires ou plus sombres qu'elle. Le dessus de la tête et des

membres n'est pas, ou est peu, taché de sombre. Face inférieure : Plaques mentonnières et gorge variant du vert pâle au bleu assez foncé. Ventre jaune citron ou jaune orange uniforme ou avec des taches noires; la teinte de fond se perd insensiblement sous la queue dont l'extrémité est plus foncée et porte, le plus souvent, des taches ou des ponctuations noires. Lorsque la queue est régénérée après cassure, cette partie est gris bleuté uniforme au dessous, brunâtre au dessus. Les mâles ont le ventre parsemé de taches noirâtres nombreuses qui n'existent pas, ou très peu, chez les femelles.

*Comparaison des exemplaires avec ceux des autres régions.*

M. Boulenger qui a examiné plus de 150 individus<sup>(1)</sup> récoltés dans tous les points de la vaste répartition géographique connue de cette espèce (en Europe et en Asie), et à toutes les altitudes (jusqu'à 3,000 mètres dans les Alpes et 2,670 mètres dans les Pyrénées), n'a pas trouvé parmi eux de caractères suffisants pour établir des races géographiques définies. L'étude de nos exemplaires confirme cette façon de voir; le tableau suivant permet de comparer les nombres extrêmes, relevés par M. Boulenger, avec les nôtres.

	EXEMPLES VUS PAR BOULENGER.	EXEMPLES D'Auvergne.
Pores fémoraux . . . . .	15-5	12-8
Lamelles sous le 4 <sup>e</sup> orteil . . . . .	20-14	19-15
Écailles gulaires (1 série médiane) . . . . .	22-12	18-14
Écailles autour du milieu du corps . . . . .	37-25	35-30
Séries transversales d'écailles ventrales . . . . .	31-23	33-22
Plaques formant le collier . . . . .	12-7	9-7

Étant donnée la quantité des individus examinés par M. Boulenger, les nombres relevés par lui peuvent être considérés comme représentant les limites du champ des variations individuelles de l'espèce. Or, à l'exception du nombre des séries transversales de plaques ventrales qui, sur un sujet est de 33 et sur un autre de 22 (Boulgr. 31-23), on voit que les nombres comptés sur nos exemplaires s'intercalent partout entre les extrêmes signalés par Boulgr.; ils montrent ainsi que nos Lézards vivipares d'Auvergne ne s'écartent pas du cadre tracé par leurs congénères des autres régions et, par conséquent, qu'ils ne forment pas de variété spéciale parmi eux.

TRAVAIL DU LABORATOIRE D'HERPÉTOLOGIE DU MUSÉUM.

(1) *Monograph of the Lacertidae*, vol. I, 1920. London.